



VENDEE



Conservatoire
du littoral



Sensibilisation aux enjeux avifaunistiques de l'île du Pilier et suivi de la fréquentation

Année 2022

(Convention OFB-22-0418)

Janvier 2023



vendee.lpo.fr




BirdLife
INTERNATIONAL
LA LPO FRANCE EST LE
REPRÉSENTANT OFFICIEL

2022051_1



Conservatoire
du littoral



Sensibilisation aux enjeux avifaunistiques de l'île du Pilier et suivi de la fréquentation Année 2022

(Convention OFB-22-0418)

Janvier 2023

Rédaction :

Marion Rabourdin

Avec la collaboration de :

Thomas Mathieu (LPO Vendée)

André Robert (LPO Vendée)

François Gossmann (LPO Vendée)

Photographie de couverture :

Ile du Pilier (Marion Rabourdin)

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>



Sommaire

1.	L'île du Pilier : présentation du site.....	8
1.1.	Localisation et description	8
1.2.	Enjeux biodiversité.....	9
2.	Projet 2022	11
2.1.	Genèse	11
2.2.	Objectifs et actions	11
2.3.	Budget prévisionnel	11
3.	Plaquette de sensibilisation	12
4.	Suivi de la fréquentation.....	15
4.1.	Méthodologie	15
4.2.	Résultats	15
5.	Sensibilisation du public.....	18
5.1.	Méthodologie	18
5.2.	Résultats	19
6.	Sensibilisation des professionnels.....	20
7.	Conclusion et perspectives	21
7.1.	Conclusion du projet 2022.....	21
7.2.	Perspectives 2023	22
7.3.	Mise en œuvre de l'APPB.....	23
7.4.	Autres mesures.....	24

Index des illustrations et tableaux

Figure 1 : Localisation de l'île du Pilier	8
Figure 2 : Cormoran huppé, Eider à duvet, Huîtrier-Pier, Goéland brun et Goéland marin.....	9
Figure 3 : Evolution des effectifs de goélands nicheurs sur l'île du Pilier.....	10
Figure 4 : Résultats du suivi de fréquentation	15
Figure 5 : Kayak sur les Chevaux	16
Figure 6 et Figure 7 : Effets de la fréquentation des plages sur les jeunes goélands.....	16
Figure 8 : Plage du phare	17
Figure 9 et Figure 10 : Envol de goélands suite à la circulation de personnes sur le sentier.....	17
Figure 11 : Nid d'Huitrier-pie abandonné	17
Figure 12 : Plage du phare, secteur d'abandon du nid	17
Figure 13 : Intervention auprès de baigneurs trop proches de plusieurs nids de Cormoran huppé.....	19
Figure 14 : Nombre de personnes sensibilisées par jour	19
Figure 15 : Localisation des secteurs fréquentés induisant des dérangements.....	22
Figure 16 : Carte marine du secteur du Pilier (SHOM).....	23
Tableau 1 : Espèces patrimoniales nicheuses du Pilier	10
Tableau 2 : Budget prévisionnel.....	12
Tableau 3 : Plan de financement	12
Tableau 4 : Effets de la fréquentation humaine sur les oiseaux nicheurs.....	18
Tableau 5 : Fréquence d'observation préconisée en 2023	23
Tableau 6 : Modalités de l'APBB préconisées et à préciser	24







1. L'île du Pilier : présentation du site

1.1. Localisation et description

Situé à 5 km au nord-ouest de l'île de Noirmoutier et séparé de celle-ci par le chenal de la Grise, le site du Pilier est le point le plus à l'ouest de la Vendée. Il ferme la baie de Bourgneuf dans une zone de hauts fonds où émergent l'entité rocheuse des Chevaux.

L'îlot est un plateau rocheux de 5 ha culminant à 8 m d'altitude, long d'environ 700 m sur 20 à 50 m de large. Ses côtes sont fortement découpées et quelques plages de sables sont présentes sur la partie est de l'îlot.

L'îlot est actuellement inhabité mais plusieurs infrastructures humaines sont présentes : deux phares, un ancien sémaphore, des ruines d'enclos et d'aménagement militaires. Une jetée en béton, appelé môle, permet le débarquement sur le site. A noter, le débarquement est également possible sur les plages mais seulement à basse mer.

Le site est actuellement propriété du Conservatoire du Littoral pour sa partie sud et de l'Etat, affecté à la Direction des Phares et Balises pour le tier nord. Une convention de gestion tripartite est signée entre la commune de Noirmoutier-en-l'Île, la Société pour la Conservation du Pilier (SCIP) et le Conservatoire du littoral. Elle concerne uniquement le sémaphore. Il n'y a donc actuellement aucun moyen de gestion lié au patrimoine naturel.



Figure 1 : Localisation de l'île du Pilier

1.2. Enjeux biodiversité

De par son caractère insulaire, le site du Pilier présente un patrimoine naturel remarquable.

Flore

La végétation de l'île du Pilier, peu diversifiée, est composée principalement d'espèces adaptées à des conditions extrêmes. Elle est majoritairement constituée de pelouses rases avec des évolutions liées au piétinement et à la pression de l'avifaune (déjection).

Parmi les espèces remarquables, notons la présence de la **Doradille marine**, *Asplenium marinum*, protégée en région Pays de la Loire et le **Bec-de-Grue maritime**, *Erodium maritimum*, espèce très rare à l'échelle nationale, protégée régionale et unique station vendéenne.

Avifaune

L'île du Pilier est peu accessible, ceci permet une relative tranquillité des oiseaux. Les espèces présentes en période de reproduction sont pour la plupart peu représentée ailleurs en Vendée, voire en Pays de la Loire.

Ainsi les intérêts majeurs sont :

- L'importante **colonie de goélands** où sont présentes les quatre espèces (Goéland argenté, *Larus argentatus*, Goéland brun, *Larus fuscus*, Goéland leucopnée, *Larus michahellis*, Goéland marin, *Larus marinus*) oscillant entre 500 et 1 800 couples au total (actuellement en déclin, figure 3);
- La population croissante de **Cormoran huppé**, *Phalacrocorax aristotelis*, passée de quelques couples dans les années 2000 à une dizaine ces dernières années ; l'île du Pilier constitue le site de reproduction régulière le plus méridional (1 mention de nidification sur l'île d'Yeu) et l'un des deux sites en région Pays de la Loire ;
- La reproduction régulière de l'**Huitrier-pie**, *Haematopus ostralegus*, et du **Pipit maritime**, *Anthus petrosus*, toutes deux plutôt peu fréquentes en nidification.
- La potentielle reproduction de l'**Eider à duvet**, *Somateria mollissima*, compte tenu de l'historique (nidification régulière avant *Erika*) et les effectifs présents sur l'île Dumet en Loire-Atlantique.



Figure 2 : Cormoran huppé, Eider à duvet, Huitrier-Pier, Goéland brun et Goéland marin (de gauche à droite et de haut en bas)

Tableau 1 : Espèces patrimoniales nicheuses du Pilier

Espèce	Statut de protection	Statut de conservation ¹	Effectif nicheur sur site (tendance)	Secteur de nidification	Menaces sur le site
Goéland argenté	Protégé	NT (Fr) NT (PdL)	300 - 1000 (↓)	Pelouse (végétation +/- haute)	Dérangement de la colonie Piétinement des œufs Prédation des poussins
Goéland brun	Protégé	LC (Fr) VU (PdL)	200 - 600 (↓)	Pelouse (végétation +/- haute)	
Goéland leucophée	Protégé	LC (Fr) NT (PdL)	1- 10 (↓)	Pelouse (végétation +/- haute)	
Goéland marin	Protégé Ann. II DO	LC (Fr) NT (PdL)	20 - 70 (↑)	Pelouse rase (pointe sud, partie ouest du sémaphore)	Dérangement de la colonie Piétinement des œufs
Cormoran huppé	Protégé Ann. I DO	LC (Fr) EN (PdL)	3 - 15 (↑)	Falaise	Dérangement
Huitrier-Pie	Chassable Ann. II DO	LC (Fr) EN (PdL)	4 – 6 (?)	Bordure de falaise sur substrat grossier	Dérangement pendant la couvaison Piétinement des œufs Prédation des poussins
Pipit maritime	Protégé	NT (Fr) VU (PdL)	?	Muret de pierre sèche, milieu bâti	Fréquentation des pelouses et des sentiers
Eider à duvet	Chassable	CR (Fr) CR (PdL)	1 – 5 avant Erika 0 depuis (↓)	Infructuosité de rochers	Dérangement

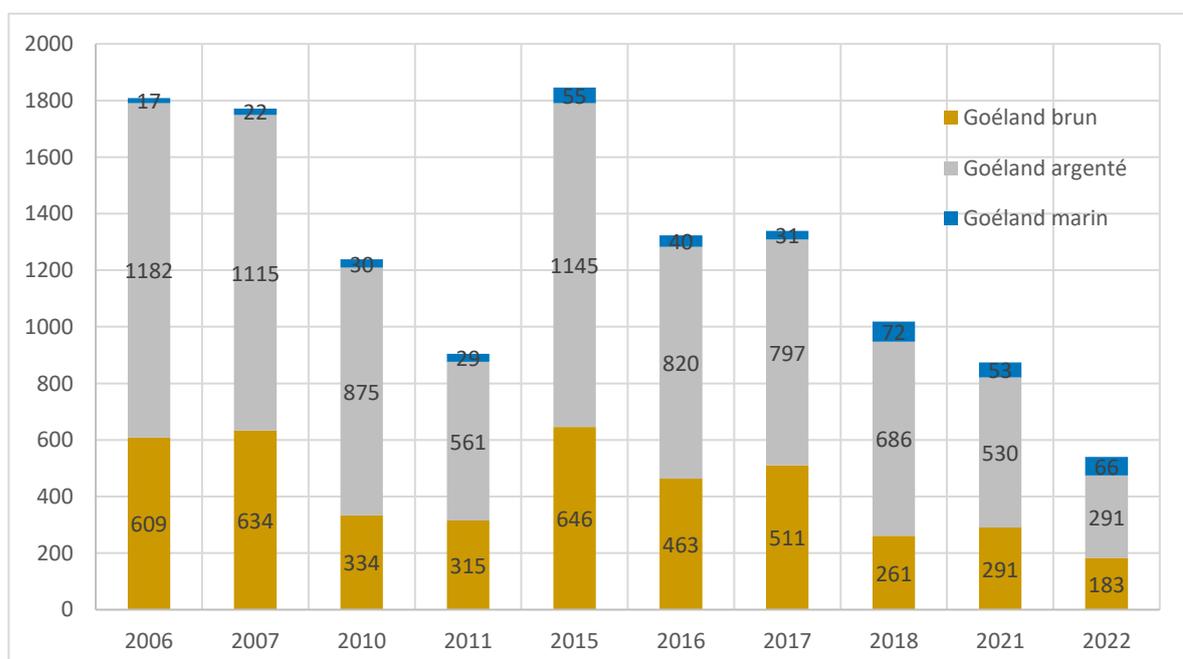


Figure 3 : Evolution des effectifs de goélands nicheurs sur l'île du Pilier

¹ Statuts de conservation des populations nicheuses : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux de France métropolitaine. Paris, 16 pages. Machardour B. (coord.), 2014. Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux & Niestlé, Paris, 576 pages.



2. Projet 2022

2.1. Genèse

Depuis de nombreuses années, la LPO Vendée travaille sur le site du Pilier au suivi de l'avifaune et plus particulièrement de la colonie de goélands en lien avec le développement du parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Lors du comité de gestion s'étant déroulé le 18 mars 2022 et ayant rassemblé plusieurs acteurs locaux et de l'environnement (Ville de Noirmoutier, SCIP, DIRM NAMO, DDTM85, OFB85, DREAL Pays de la Loire, LPO85 et Conservatoire du littoral), le déclin de la colonie de goélands a été reconnu et le levier d'action principal identifié : la réduction du dérangement en période de nidification. Dans le cadre de la Stratégie Nationale Aires Protégées, il est proposé un classement de l'île du Pilier en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. L'ensemble des participants s'accordent sur la nécessité de développer fortement la sensibilisation du public aux enjeux biodiversité de l'île du Pilier ainsi que sur les études à réaliser pour évaluer la fréquentation et son impact. Il a été acté qu'un travail collectif soit engagé en 2022 pour réaliser une plaquette explicative et des journées de sensibilisation du public sur l'île, couplées à un suivi protocolé de la fréquentation. Le projet est confié à la LPO Vendée et, suite aux différents échanges, financé par l'OFB.

2.2. Objectifs et actions

L'objectif du projet est de préparer la mise en œuvre de l'APPB en introduisant la notion de biodiversité menacée aux usagers de l'île et en définissant les modalités de manière plus précise (dates, pratiques, etc.).

Les actions prévues sont :

- Edition d'une plaquette sur les espèces d'oiseaux présentes sur l'île et les recommandations pour garantir leur quiétude ;
- Sensibilisation du public débarquant sur l'île du Pilier ;
- Suivi de la fréquentation et du dérangement sur l'île ;
- Sensibilisation des professionnels du tourisme dans les ports de Noirmoutier et de Pornic par la réalisation d'une session de formation.

2.3. Budget prévisionnel

Le tableau suivant constitue le budget prévisionnel du projet établi en mai 2022. La sensibilisation du public et le suivi de la fréquentation ont été mutualisés.



Tableau 2 : Budget prévisionnel

Actions	Montant
Création d'un outil de communication (plaquette)	2 250 €
Sensibilisation du public débarquant sur l'île	31 930 €
Suivi de la fréquentation et du dérangement Rédaction du protocole	450 €
Sensibilisation des professionnels	2 090 €
Coordination générale	2 310 €
Total	39 030 €

Tableau 3 : Plan de financement

Financier	Montant	Pourcentage
Office Français pour la Biodiversité	30 530 €	78,2 %
Conservatoire du Littoral	2 250 €	5,7 %
Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée	6 250 €	16,1 %
Total	39 030 €	100 %

3. Plaquette de sensibilisation

Jusqu'à présent, aucun outil de communication propre à la biodiversité du Pilier n'existait, il était nécessaire de créer cet outil. Une plaquette en trois volets a donc été créée au cours du printemps 2022 et a ainsi pu être distribuée au public rencontré sur l'île ainsi qu'à toute personne ou organisme en faisant la demande. En raison de contraintes organisationnelles, il n'a pas été possible de distribuer très largement ses outils auprès des professionnels (cf partie 6).



LE DÉRANGEMENT

Le littoral est de plus en plus fréquenté par l'Homme. La faune sauvage est obligée de partager son habitat avec nous, subissant nos activités.

À répétition, le dérangement peut avoir de graves conséquences telles que :

- l'abandon des nids
- la mort des poussins
- l'épuisement des adultes



Tous les oiseaux marins sont protégés, leur dérangement est donc une infraction.

Au moindre envol, je décolle !



"Les goélands, il y en a plein ?!"

Vous apercevez de plus en plus de goélands dans les villes du bord de mer, mais **ne vous y trompez pas !**

Leurs habitats disparaissent sous la pression de l'Homme (aménagement du littoral, activités de loisirs) et ces oiseaux se reportent dans les villes où la nourriture abonde (déchets). Les populations d'oiseaux marins sont en déclin pour de multiples raisons (diminution des ressources alimentaires, pollutions, captures accidentelles, etc.).

QUELQUES CONSEILS



• Évitez de fréquenter l'île du Pilier **entre le 1^{er} mars et 31 juillet.**



• Si vous débarquez, **gardez vos distances avec les oiseaux** et éloignez-vous à la moindre alerte (cris d'oiseaux, envol).



• **Restez sur le sentier** entre le sémaphore et le phare.



• **N'emmenez pas de chien sur l'île.**



• **Camping interdit**



• **Feu interdit**



• **Cueillette interdite**

Plaquette réalisée par



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE

Siège social : La Brétinière • 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 46 21 91 | E-mail : vendee@lpo.fr

pour



Délégation Centre-Atlantique
1, quai de l'Hermione • 17300 Rochefort
Tél. : 05 46 84 72 00 (Standard)
centre-atlantique@conservatoire-du-littoral.fr



Les oiseaux marins
de l'Île du Pilier
Les reconnaître
Les protéger



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE





L'ÎLE

Située au large de l'île de Noirmoutier en Vendée, l'île du Pilier est un îlot inhabité appartenant au Conservatoire du Littoral et à la DIRM NamO - Phares et balises.

Sa position stratégique en faisait autrefois une base militaire.

Aujourd'hui, elle constitue une zone de quiétude pour les oiseaux marins.

Elle accueille une des deux seules colonies des Pays de la Loire pour le Cormoran huppé et l'Huîtrier pie, ainsi qu'une importante colonie de Laridés.



LES OISEAUX REMARQUABLES qui nichent sur l'île

Goéland argenté *Larus argentatus*

En France **NT**
En Pays de la Loire **NT**

Le plus fréquent, il a le dos gris et les pattes roses.

Au sol
De 500 à 1000 couples*



Goéland brun *Larus fuscus*

En France **LC**
En Pays de la Loire **VU**

Contrairement à son nom, le Goéland brun a le dos gris foncé et les pattes jaunes.

Au sol
De 300 à 600 couples*



Goéland marin *Larus marinus*

En France **LC**
En Pays de la Loire **NT**

Le plus grand des goélands, il est reconnaissable à ses pattes roses et son dos gris plomb.

Au sol
De 20 à 70 couples*



* Nombre de couples nicheurs comptés à l'île du Pilier par la LPO Vendée pour la période 2015-2021

Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*

En France **LC**
En Pays de la Loire **EN**

Il est reconnaissable à ses plumes noires aux reflets métalliques, son œil vert et sa petite huppe, visible pendant la période nuptiale.

Dans les falaises
De 5 à 10 couples*



Huîtrier pie *Haematopus ostralegus*

En France **LC**
En Pays de la Loire **EN**

Cet oiseau noir et blanc se distingue par son allure robuste et son bec orange vif.

Nids dans les rochers, peu visibles.
Espèce très sensible au dérangement.
De 4 à 6 couples*



Eider à duvet *Somateria mollissima*

En France **CR**
En Pays de la Loire **CR**

Ce beau canard coloré, déjà rare en France, a été victime des marées noires et a fortement régressé sur la façade atlantique.

De 1 à 5 couples dans les années 1990
Pas de succès de reproduction depuis 2006



Des espèces menacées sur Liste rouge

Extrait de la classification Liste rouge de l'UICN.

Cette classification détermine, au niveau régional, national et mondial, le degré de vulnérabilité d'une espèce.

Menacée	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi menacée
	LC	Préoccupation mineure



4. Suivi de la fréquentation

4.1. Méthodologie

La mise en place d'un APBB nécessite d'avoir des informations précises sur la fréquentation réelle de l'île du Pilier et des effets qu'elle peut avoir sur les oiseaux.

Un protocole simple et reproductible a donc été mis en œuvre. Celui-ci s'est grandement inspiré des études de fréquentation menées par Bretagne Vivante dans le cadre de la mesure de réduction n°10 du parc éolien en mer de Banc de Guérande / Saint-Nazaire. Ceci permet également une mise en commun des résultats pour comparaison inter-site.

Le protocole établi est le suivant :

- 1 comptage entre 12h et 13h minimum (pouvant être complété par 1 comptage à 10h et 1 à 16h) ;
- Conditions environnementales (météo et marée) ;
- Recensement du nombre de bateaux au mouillage, de personnes sur les plages et de personnes ayant débarqué sur l'île ;
- Détails des activités pour chaque catégorie citée précédemment (ex : pêche, baignade, jeux de plage, promenade, etc.) ;
- Estimation du dérangement provoqué sur les oiseaux présents (ex : envol, cri, prédation, etc.).

4.2. Résultats

Au total, 17 journées de suivi ont été réalisées sur l'île du Pilier. Les résultats sont représentés dans la figure suivante et mis en relation avec les dates de dernier envol des oiseaux nicheurs de l'île du Pilier.

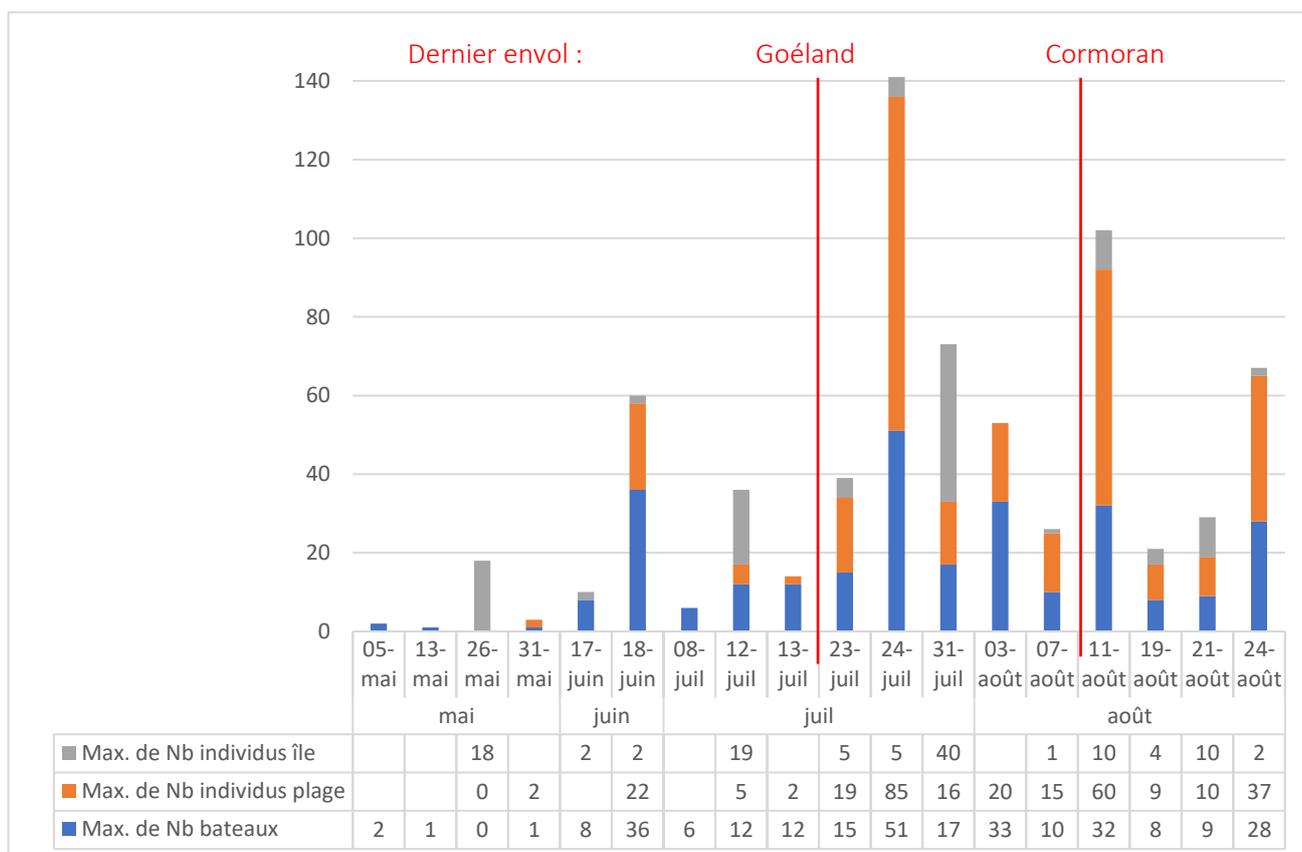


Figure 4 : Résultats du suivi de fréquentation

*Date d'envol non connue pour l'unique poussin d'Huîtrier-pie observé, présent jusqu'à fin août



Le suivi de la fréquentation permet de qualifier plus précisément les effectifs concernés. Ainsi l'île est principalement fréquentée les week-ends et jours fériés. Lors de conditions météorologiques et de mer favorables, l'île est facilement accessible (dès lors que l'on dispose de moyens nautiques). Ainsi en moyenne, une vingtaine de bateaux sont présents au mouillage autour de l'île. L'effectif maximum est atteint le 24 juillet avec 51 bateaux. Si la présence de bateaux ne semble pas déranger les oiseaux nichant sur l'île, ce n'est pas le cas pour les oiseaux en reposoirs sur Les Chevaux et les mammifères marins (phoques gris et veau-marin). La présence de bateaux très proches de l'île peut engendrer du dérangement en fonction de la distance, des activités pratiquées et des espèces.

Les embarcations de type jet-ski, kayak et paddle n'avaient pas été intégrées au protocole, la fréquentation étant jugée faible lors de la conception de celui-ci. Cependant, les observations de terrain indiquent un nombre de jet-skis variable (de 0 à 5 observés en simultané) mais un dérangement important en lien avec les pratiques (tour de l'île à faible distance, bruit et eau). Les kayaks et paddles, moins fréquent, sont souvent observés en provenance de bateaux au mouillage et servent à rejoindre Les Chevaux, faisant ainsi décoller le reposoir.



Figure 5 : Kayak sur les Chevaux

Sur l'ensemble du public débarquant sur l'île, la plupart restent sur les plages (70%). Les dérangements de la faune observés concernent les cormorans huppés nichant sur la côte est (1 nid au môle et 1 à la grande plage du sud) ainsi que les huitriers-pies (1 nid près de la plage du phare). Pour le Cormoran huppé, ces dérangements ont engendré des envols de la part des adultes (couvaison interrompue et jeunes non protégés) et du stress chez les poussins (oisillons plaqués à la parois). Chez l'Huitrier-Pie, un abandon de nid a été observé dans le secteur nord. En période estivale, les poussins de goélands trouvant refuges dans les rochers peuvent être poussés à l'eau par la présence humaine. Ceci peut être préjudiciable à de jeunes oiseaux encore en duvet (non étanche).

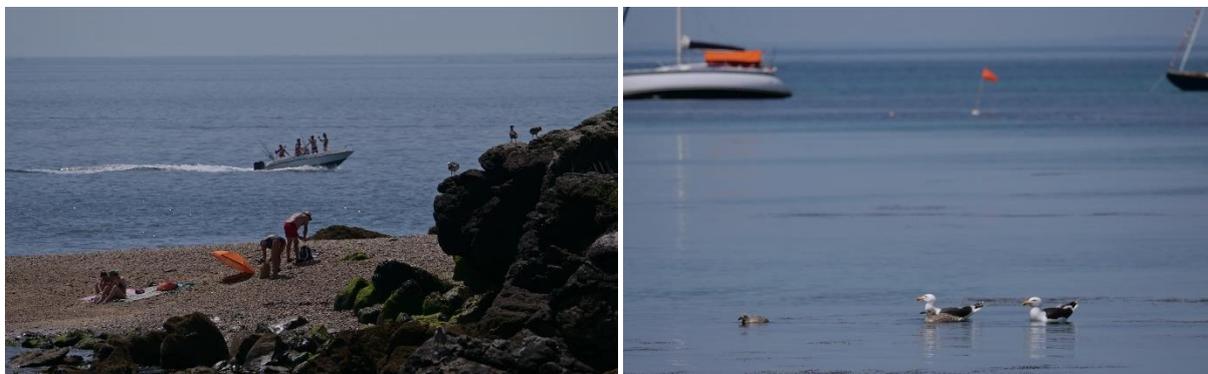


Figure 6 et Figure 7 : Effets de la fréquentation des plages sur les jeunes goélands

Les jours de temps couvert, le public semble privilégier la promenade sur l'île. En moyenne, 7 personnes (écart-type 10,2) circulent sur l'île. Un maximum de 40 personnes est observé le 31 juillet sur l'île. Le nombre de personne accédant à l'île est donc beaucoup plus important qu'estimé avant cette étude. Le dérangement provoqué concerne principalement les goélands. En effet, la présence humaine (même sur les sentiers) engendre instantanément des comportements d'alarme et d'envol, menant parfois à la prédation de poussins, exposant les œufs et poussins tout juste éclos à la météo (forte chaleur, pluie).

Dans les comportements engendrant un dérangement important et non pris en compte par le protocole mais tout de même notés, les chiens non tenus en laisse et l'utilisation de drone sont les plus dérangeants pour l'avifaune. Lors des déplacements sur l'île deux traces de feux ont été trouvées, il est donc probable que des individus passent la soirée voire la nuit sur l'îlot.



Figure 8 : Plage du phare

L'effet sur la population d'oiseaux de l'île du Pilier ne peut pas être quantifiée de manière précise mais plusieurs éléments inquiétants sont à noter.

- La faible production de jeunes pour les couples d'Huitrier-pie : deux nids ont été abandonnés et seulement 1 jeune observé fin août alors que le nombre de couples est estimé entre 4 et 6.
- La production est également très faible pour le Goéland argenté et le Goéland brun. En effet, ces espèces sont les plus impactées par le dérangement humain. L'abandon des nids laisse champ libre aux goélands marins qui prédatent les œufs ou les poussins, les parents ne protègent plus leur nid ou poussins de la chaleur et ceux-ci succombent. Le piétinement accidentel des nids ou des très jeunes poussins est également concerné.
- Les cormorans huppés semblent moins sensibles mais nichent dans des secteurs plus exposés. Aucune destruction n'a été observée mais des signaux de stress et d'alerte ont été notés chez la quasi-totalité des couples nicheurs.
- Des poussins non volants sont présents au-delà du 31 juillet, la date de fin d'interdiction de fréquentation de l'île doit donc être décalé au 15 août (inclus).

Considérant le statut de conservation et le déclin de ces espèces, l'effet de la fréquentation humaine sur l'île du Pilier est très défavorable et des mesures de protection doivent être prises.



Figure 9 et Figure 10 : Envois de goélands suite à la circulation de personnes sur le sentier



Figure 11 : Nid d'Huitrier-pie abandonné

Figure 12 : Plage du phare, secteur d'abandon du nid

Tableau 4 : Effets de la fréquentation humaine sur les oiseaux nicheurs*Milieu marin = milieu en eau par gros coefficient à basse mer*

Secteur	Pratique	Dérangement	Effets sur l'avifaune	Remarque
Milieu marin	Bateau au mouillage	Faible	Stress	Dérangement des mammifères marins
	Jet-ski	Moyen	Stress, envol des adultes	
Milieu intertidal (plages, Les Chevaux)	Bateau au mouillage	Moyen	Stress	Dérangement des mammifères marins et oiseaux en reposoirs
	Jet-ski	Fort	Stress, envol des adultes	
	Activité de plage	Moyen	Stress, envol des adultes, abandon des nids, mise à l'eau des poussins	Effets dépendant des pratiques L'accès aux plages nécessite parfois de traverser l'île
	Pêche dans les rochers	Fort	Stress, envol des adultes, abandon des nids, mise à l'eau des poussins	L'accès à la côte rocheuse ouest nécessite souvent de traverser l'île
Milieu terrestre	Promenade	Très fort	Stress, envol des adultes, abandon des nids, mise à l'eau des poussins, prédation des poussins, piétinement des œufs et des poussins	A proscrire

5. Sensibilisation du public

5.1. Méthodologie

En parallèle du suivi de fréquentation, il était nécessaire de mettre en œuvre des phases de sensibilisation du public fréquentant l'île du Pilier afin de les informer sur les comportements à adopter, à éviter et en savoir plus sur leurs pratiques et motivations.

Dans la mesure du possible, un binôme est allé au contact de chaque personne ayant débarqué sur l'île ou sur ses plages.

Une phase de sensibilisation était également réalisée lors du transport. En effet, le binôme LPO a souvent été transporté du port de l'Herbaudière vers l'île du Pilier par O'Abandonado, entreprise touristique proposant au public des balades en mer dont certaines à destination du Pilier. Lors de chaque traversée, des conseils étaient alors prodigués aux clients de ce bateau (non comptés dans les résultats ci-dessous, environ 20 personnes par traversée).

5.2. Résultats

Au total ce sont 362 personnes qui ont été sensibilisées lors 17 jours de présence sur l'île. Globalement les enjeux liés à l'avifaune de l'île ne sont pas connus du public fréquentant les lieux mais la plupart sont très réceptifs aux messages diffusés et aux consignes. Le binôme LPO a ainsi reçu un accueil très positif, certaines personnes allant jusqu'à suggérer que l'île soit interdite en période de nidification.

Le public est composé de locaux (baie de Bourgneuf, de Noirmoutier à Préfailles) et de touristes habitués du secteur (résidence secondaire autour de la baie de Bourgneuf). Ils fréquentent l'île régulièrement pour des activités de pêche et/ou de plage (certains plusieurs fois par mois, voire par semaine en période de pêche ou chasse sous-marine).

Les comportements dérangeant pour l'avifaune ont pu être stoppés sans grande difficulté. Ils concernaient majoritairement des chiens non tenus en laisse et des personnes circulant en dehors des sentiers (plus anecdotique, l'utilisation d'un drone).

Figure 13 : Intervention auprès de baigneurs trop proches de plusieurs nids de Cormoran huppé



Les discussions avec le public et des recherches internet ont permis de mieux connaître les canaux de diffusion et de promotion du lieu.

- Tout d'abord, l'île du Pilier est un site de chasse sous-marine reconnu en raison de ses fonds marins exceptionnels (<https://www.lechasseur sous marin.com/zones/ile-du-pilier/>).
- Trois géocaches sont présentes sur l'île² mais peu recherchées d'après les personnes interrogées.
- Plusieurs sites internet en lien avec le tourisme indique l'île du Pilier comme une activité à réaliser en Vendée (www.visitetafrance.fr, www.camping-leparadis85.com).
- Plusieurs professionnels du tourisme nautique proposent des excursions sur l'île (O'abandado tous les dimanches d'avril à octobre ; Full Jet location de jet-skis et circuit autour du Pilier ; La Bulle d'Her, club de plongée est souvent présent autour de l'île).

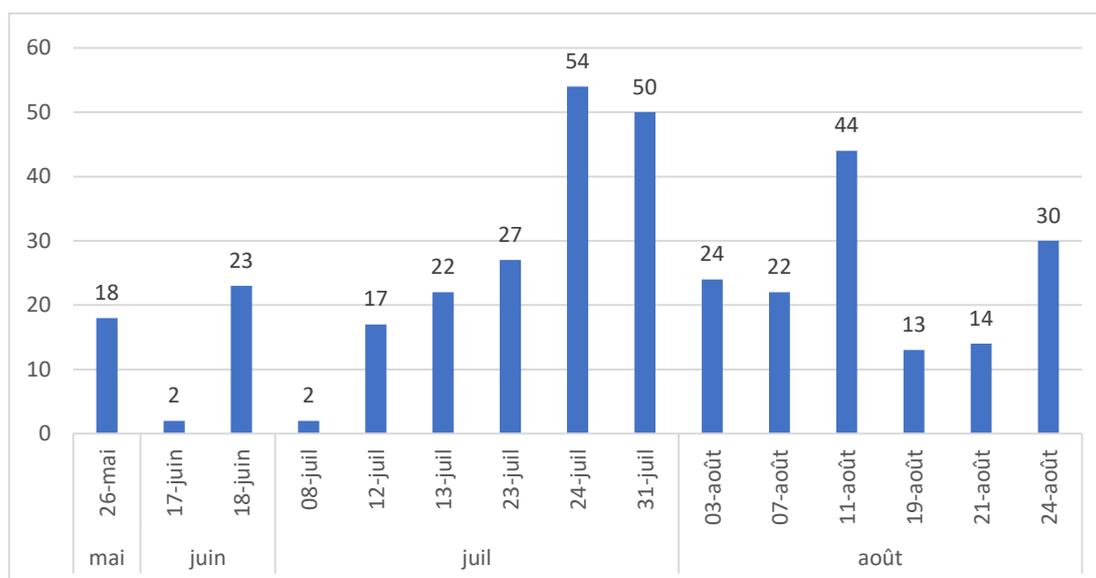


Figure 14 : Nombre de personnes sensibilisées par jour

² Le géocaching est un genre de chasse au trésor connectée. Les « géocacheurs » localisent les géocaches proches d'eux puis cherchent le contenant correspondant pour signer le livret ou signaler leur trouvaille sur l'application dédiée.

6.Sensibilisation des professionnels

Il était prévu dans le projet 2022 de proposer une formation aux professionnels pouvant être concernés par l'île du Pilier : opérateurs de tourisme nautique, capitaineries, communes, associations etc.

Les délais très courts de validation du projet n'ont pas permis de proposer cette session de formation avant le début de la saison touristique. Il a donc été choisi de reporter cette action à avril 2023.

En 2022, l'action a consisté en la création d'un catalogue d'acteurs et d'une prise de contact avec ceux-ci. Sur une trentaine d'organismes contactés, plusieurs (6 opérateurs de tourisme nautique) ont répondu favorablement à cette initiative, seule une réponse défavorable a été reçue de la part de l'Office de Tourisme de l'île de Noirmoutier. Afin de diffuser au maximum les éléments à communiquer au public, les ambassadrices du littoral recrutées par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ont été informées des enjeux biodiversité du site. Les enjeux biodiversité de l'île ont également été abordés avec les organismes auxquels nous avons fait appel pour le transport jusqu'à l'île lors de ceux-ci (O'abandonado et NO by the Sea).

En 2023, il est prévu de proposer 1 session de formation sur l'île de Noirmoutier (dispensée par la LPO85) et 1 sur le littoral de Loire-Atlantique (dispensée par la LPO44).



7. Conclusion et perspectives

7.1. Conclusion du projet 2022

En 2022, la LPO Vendée a réalisé 17 journées de suivi de la fréquentation et de sensibilisation sur l'île du Pilier. Ce chiffre est en-deçà de ce qui était initialement prévu (2 jours de présence par semaine) pour plusieurs raisons. L'accès à l'île du Pilier ne peut se faire qu'en conditions météorologiques favorables et lorsque les hauteurs d'eau sont suffisamment importantes. Ainsi il est impossible d'accoster au môle en cas de vent d'est, de houle trop importante et/ou à marée basse. Ces conditions défavorables ont été rencontrées à plusieurs reprises au cours du printemps et de l'été 2022. L'absence de moyens nautiques au sein de la LPO a également été un frein à la réalisation de l'action dans sa totalité.

La fréquentation de l'île est plus importante qu'initialement supposée. De nombreux bateaux sont présents au mouillage autour de l'île (une dizaine hors saison estivale, de 30 à 50 en période estivale). La totalité des personnes ne descend pas sur l'île mais celles qui débarquent sont nombreuses à fréquenter les plages par beau temps (en moyenne 25 personnes, mais jusqu'à 85 le 24/07). En cas de temps peu favorable aux activités de plage (temps couvert), le public n'hésite pas à s'aventurer dans l'île et à visiter (jusqu'à 40 personnes).

Il y a ainsi deux types de fréquentation :

- au printemps, un public de locaux habitués des lieux, pratiquant la pêche ou la chasse sous-marine. Leur présence sur l'île est de courte durée, uniquement pour se rendre sur les sites de plongée ou les plages en cas de débarquement au môle ;
- en été, un public de locaux ou de vacanciers (résidence secondaire locale), pratiquant la pêche ou la promenade mais venant avant tout profiter des plages ; mais aussi un public de vacanciers venant découvrir le site, accompagné par des professionnels du tourisme nautique.

Les observations d'oiseaux lors des journées de suivis et de sensibilisation ont permis de mettre en évidence un dérangement important et difficilement réductible. En effet, la colonie de goélands s'étend sur la quasi-totalité de l'île et la simple présence humaine sur l'île induit quasi-systématiquement des envols (même sur le sentier délimité entre le môle et les phares). Les cormorans huppés et huîtres-pies nichent à proximité des plages, du stress est ainsi induit par la présence humaine sur ces derniers. Dans un contexte de déclin important de la colonie de goélands, la gestion de la fréquentation humaine sur ce milieu insulaire est une des mesures de conservation les plus simples de mise en œuvre.

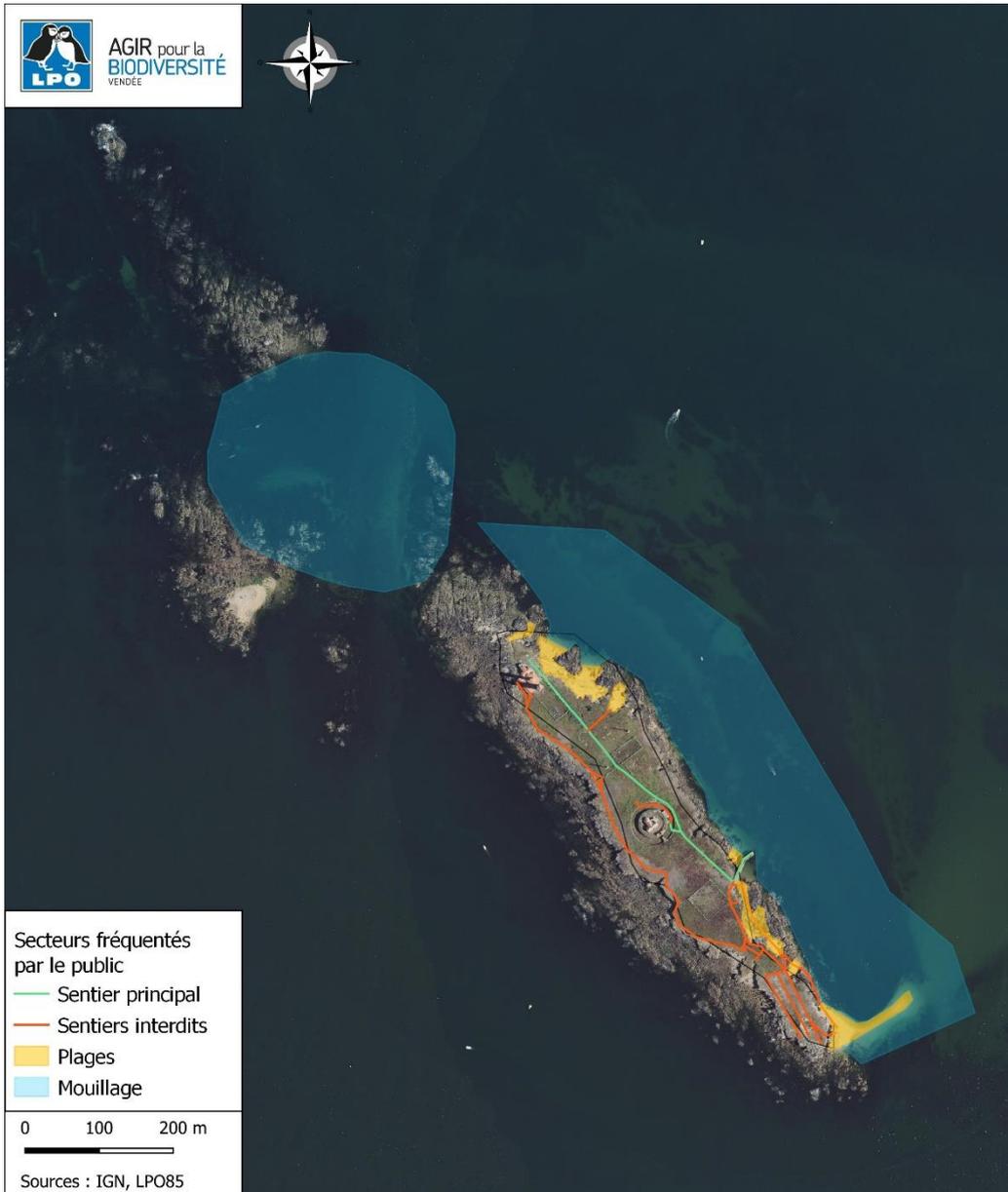


Figure 15 : Localisation des secteurs fréquentés induisant des dérangements

7.2. Perspectives 2023

Ce travail initié pour la première fois en 2022 doit être poursuivi et ce pour plusieurs raisons.

La saison de reproduction a été fortement impactée par l'épidémie de grippe aviaire et les épisodes de canicules. La production de jeunes goélands a donc été très faible et les dates des derniers envols doivent être considérées comme minimales.

Le travail de sensibilisation doit être poursuivi afin d'accompagner un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et son acceptation au niveau local mais aussi régional (population de Loire-Atlantique).

Pour ce faire, la LPO Vendée préconise de renouveler le suivi de la fréquentation, mutualisé avec la sensibilisation du public en suivant le calendrier donné en tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Fréquence d'observation préconisée en 2023

Mois	Fréquence de suivi	Nombre de jours de suivis	Répartition et modulation
Avril	1 / semaine	4 sorties	1 jour pendant le week-end
Mai	1 à 2 / semaine	6 sorties	1 jour pendant le week-end + jours fériés
Juin	2 / semaine	10 sorties	1 sortie en semaine + 1 sortie en week-end
Juillet	2 / semaine	10 sorties	1 sortie en semaine + 1 sortie en week-end + jour férié
Août	2 / semaine	9 sorties	1 sortie en semaine + 1 sortie en week-end
TOTAL			39 jours de suivi

7.3. Mise en œuvre de l'APPB

Cette étude permet de préciser certains paramètres à prendre en compte lors de la rédaction de l'APPB.

Contrairement à ce qui avait été indiqué dans la brochure produite dans le cadre de ce projet, la période de sensibilité pour les jeunes oiseaux s'étend à minima jusqu'au 15 août (inclus). En effet, les derniers envols de poussins de Cormoran huppé ont eu lieu entre le 7 et le 11 août et après le 24 août pour l'Huitrier-Pie.

L'emprise géographique proposée suite aux observations de terrains est celle du niveau 0 des cartes marines. En effet, cette emprise permet d'inclure Les Chevaux, secteur très sensible et de laisser une bande tampon conséquente dans les secteurs de nidification des espèces très sensibles (Huitrier-Pie et Eider à duvet dans la partie nord).

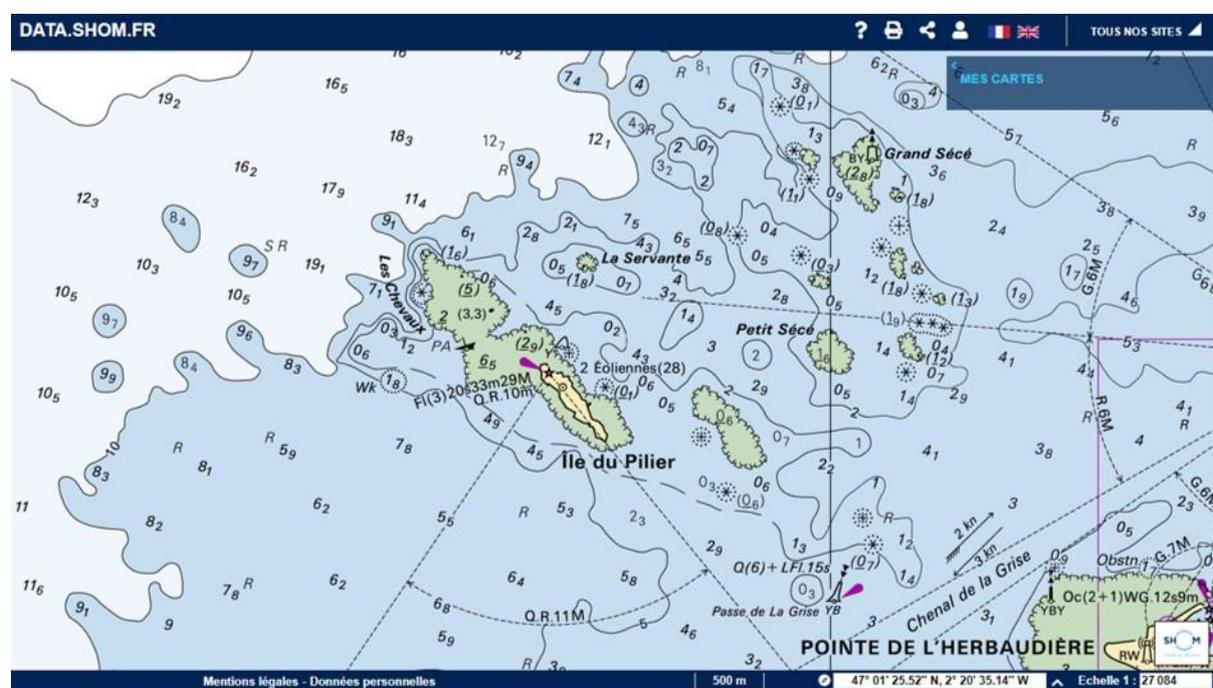


Figure 16 : Carte marine du secteur du Pilier (SHOM)

Le figuré vert correspond au niveau 0, la zone découverte à basse mer par gros coefficient de marée

Tableau 6 : Modalités de l'APPB préconisées et à préciser

Paramètre	Préconisation île du Pilier	Cas des APPB des îles bretonnes ³	Remarques
Date	1 ^{er} mars – 15 août	1 ^{er} avril – 31 août	Période adaptée aux espèces précoces Date de fin décalée suite aux observations sur site en août 2022
Emprise	Des îlots jusqu'à la laisse de basse mer de coefficient 120	Idem	Emprise visible sur les cartes marines car équivalente au niveau 0
Activités interdites du 1 ^{er} mars au 15 août	Accostage et débarquement	Idem	Les habitats marins sensibles pourraient être précisés
	Stationnement (mouillage) et circulation		
Activités interdites toute l'année	Introduction d'animaux	Interdiction de porter atteinte aux espèces cibles	Actuellement les chiens doivent être tenus en laisse (peu respecté)
	Survol d'engin	Uniquement du 1 ^{er} avril au 31 août ⁴	Interdictions déjà effectives sur l'île du Pilier mais peu respectées
	Dépôt d'ordure	Idem	
	Feux et bivouac	Idem	
	Circulation hors sentier		

La mise en place de cette protection réglementaire doit être suivie d'une phase de surveillance afin de faire respecter l'APPB.

7.4. Autres mesures

La signalisation sur l'île pourrait être améliorée, notamment pour le public débarquant sur les plages.

Il pourrait être nécessaire de mieux délimiter les sentiers. Cet aménagement est à évaluer en concertation avec les organismes compétents afin d'éviter un effet contre-productif (attirer le public sur l'île, introduire l'idée d'un sentier créé pour visiter l'île). Si la délimitation précise d'un cheminement est retenue, elle devra se limiter à l'existant à savoir le chemin allant du môle au phare. Afin de mieux canaliser le public débarquant et en attendant la mise en œuvre de l'APPB, il serait pertinent de bloquer l'accès aux chemins non officiels.

³ Arrêté préfectoral du 12 janvier 1982 pour les îlots du Morbihan ; Arrêté préfectoral n°99-1027 du 3 juin 1999 portant création d'une zone de protection du biotope de l'île aux Mouton (Moelez) ; Arrêté n°91-1957 du 23 octobre 1998 de M Le Préfet portant protection du biotope des îlots Aux Dames, Beglem et Rikard en baie de Morlaix

⁴ Cette interdiction s'étend aujourd'hui sur l'année entière (Restrictions UAS catégorie ouverte et aéromodélisme)



